



515 rue Léopold Le Hon
01000 BOURG EN BRESSE

www.aindex.fr - contact@aindex.fr

Tél. 04 74 22 84 50

U.D.A.F. 01

UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE L'AIN

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

U.D.A.F. 01
Union Départementale des Associations
Familiales de l'Ain
B.P. 30160
12 bis rue de la Liberté
01004 BOURG EN BRESSE CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2025

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE L'AIN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « changement de méthode » de l'annexe concernant l'application du nouveau plan comptable général.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note de l'annexe « Engagement de fin de carrière » précise les modalités d'évaluations des engagements de retraite. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation actualisée. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note de l'annexe des comptes fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BOURG EN BRESSE, le 22 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes
AINDEX SAS

Pascal TONNARD

CA 2025 - UDAF 01
BILAN PROPRE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL
GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

ACTIF	31/12/2025			31/12/2024
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	134 192.61	132 166.45	2 026.16	5 524.16
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 209 702.55	1 017 178.77	192 523.78	223 601.41
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	371 728.54	230 708.40	141 020.14	134 713.57
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations financières				
Particip. et créances rattachées à des particip.	560.00		560.00	560.00
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				1 000.00
TOTAL 1	1 716 183.70	1 380 053.62	336 130.08	365 399.14
Comptes de liaison				
TOTAL 2				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances redevables et comptes rattachés	75 890.59	5 682.52	70 208.07	83 284.30
Autres créances	125 270.73		125 270.73	219 186.26
Valeurs mobilières de placement	431 683.24		431 683.24	404 596.62
Disponibilités				
Disponibilité	988 496.41		988 496.41	587 037.87
Charges constatées d'avance	18 956.46		18 956.46	19 457.26
TOTAL 3	1 640 297.43	5 682.52	1 634 614.91	1 313 562.31
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion (actif)				
TOTAL GENERAL	3 356 481.13	1 385 736.14	1 970 744.99	1 678 961.45



CA 2025 - UDAF 01
BILAN PROPRE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL
GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Dons et legs		
Subventions d'investissement		
Réserves	750 042.42	723 789.59
Excédents affectés à l'investissement	321 703.72	321 703.72
Réserve de compensation	70 355.75	51 924.23
Réserve de compensation des charges d'amort.	127 224.32	119 403.01
Réserve de couverture du BFR		
Autres réserves	230 758.63	230 758.63
Report à nouveau	163 167.43	137 208.69
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	264 356.30	235 873.96
Dépenses refusées par l'autorité de tarification		
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	-101 188.87	-98 665.27
Dépenses non opposables aux tiers financeurs		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	160 200.11	52 211.57
Subventions d'investissement sur biens non renouv.	103 719.18	85 466.61
Provisions réglementées		
Couverture du besoin en fonds de roulement		
Amort. dérogatoires & prov. pour renouv. des immos		
Réserves des plus-values nettes d'actif		
Immobilisations grevées de droits		
Autres provisions réglementées		
TOTAL 1	1 177 129.14	998 676.46
Comptes de liaison		
TOTAL 2		
Provisions pour risques	9 303.26	16 381.63
Provisions pour charges	74 512.00	51 415.00
Fonds dédiés	199 526.81	74 213.85
TOTAL 3	283 342.07	142 010.48
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des éta. de crédit	38 218.14	57 698.20
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs		2 531.06
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 674.90	69 435.27
Dettes sociales et fiscales	375 854.95	370 240.43
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	18 606.08	27 616.07
Autres dettes	18 606.08	27 616.07
Produits constatés d'avance	25 919.71	10 753.48
TOTAL 4	510 273.78	538 274.51
Ecart de conversion (passif)		
Dettes		
Dettes sociales et fiscales		
TOTAL GENERAL	1 970 744.99	1 678 961.45



CA 2025 - UDAF 01
COMPTE DE RESULTAT D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL
GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

PRODUITS	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation	3 306 757,56	2 931 679,96
Ventes de marchandises	9 320,00	459 269,95
Production vendue	65 960,70	54 161,70
Prestations de services		
Divers	65 960,70	54 161,70
Production stockée ou déstockage de production		
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	2 642 518,61	1 924 245,02
Subventions d'exploitations et participations	488 440,07	394 520,03
Reprise sur amortissements, dépréciations et provi	16 381,63	18 598,00
Transferts de charges		
Utilisation des fonds dédiés	67 724,25	67 331,44
Autres produits	16 412,30	13 553,82
TOTAL 1	3 306 757,56	2 931 679,96
Produits financiers	29 256,87	34 298,38
De participations et immobilisations financières	14 342,25	15 350,83
Revenus autres produits financiers		
Reprises sur provisions	14 914,62	7 740,60
Transferts de charges		11 206,95
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions VMP		
TOTAL 2	29 256,87	34 298,38
Produits exceptionnels		16 732,38
Sur opérations de gestion		620,43
Sur opérations en capital		16 111,95
Reprises sur provisions		
Destinées à la couverture du BFR		
Pour renouvellement des immobilisations		
Des plus-values nettes d'actif		
Autres provisions réglementées		
Produits financiers		
Différences positives de change		
TOTAL 3		16 732,38
TOTAL GENERAL	3 336 014,43	2 982 710,72
EXCEDENT OU DEFICIT	160 200,11	52 211,57



CA 2025 - UDAF 01
COMPTE DE RESULTAT D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL
GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

CHARGES	31/12/2025	31/12/2024
Charges d'exploitation	3 172 308,70	2 927 590,84
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et fournitures		
Variation de stock		
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stock		
Achats non stockés de matières et fournitures	36 610,52	42 096,91
Services extérieurs et autres	449 621,88	456 022,46
Impôts, Taxes et versements assimilés	184 189,46	176 421,13
Sur rémunérations	166 052,65	155 740,35
Autres	18 136,81	20 680,78
Charges de personnel	2 136 434,45	2 058 006,85
Salaires et traitements	1 577 112,74	1 524 438,65
Charges sociales	559 321,71	533 568,20
Dotations aux amortissements et provisions	122 869,60	81 501,91
Dotation aux amortissements des immobilisations	84 786,82	65 120,28
Dotation aux amortissements des charges à répartir		
Dotation aux provisions sur actif circulant	5 682,52	
Dotation aux provisions pour risques et charges	32 400,26	16 381,63
Report en fonds dédiés	202 637,21	74 213,85
Autres charges	39 945,58	39 327,73
TOTAL 1	3 172 308,70	2 927 590,84
Charges financières	2 052,10	1 360,02
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 052,10	1 360,02
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL 2	2 052,10	1 360,02
Charges exceptionnelles		
Exercice courant		
Exercice antérieur		
Sur opérations de capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
Destinée à la couverture du BFR		
Pour renouvellement des immobilisations		
Des plus-values nettes d'actif		
Aux autres provisions réglementées		
Impôts sur les sociétés	1 453,52	1 548,29
TOTAL 3	1 453,52	1 548,29
TOTAL GENERAL	3 175 814,32	2 930 499,15



DETAIL DE L'ANNEXE

Règles et méthodes

Tableau des immobilisations

Tableau des amortissements

Tableau des provisions

Tableau des emprunts

Échéances créances et dettes

Suivi des fonds associatifs

Suivi des fonds dédiés

Engagements financiers

Produits à recevoir

Charges à payer

Charges et produits constatés d'avance

Tableau concernant les financements obtenus

Tableau des effectifs

Informations diverses



IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Désignation : UDAF DE L'AIN

Exercice clos le 31/12/2025

Désignation de l'association : **UDAF DE L'AIN**

Annexe au bilan clos le **31/12/2025**, dont le total est de **1 970 745 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un excédent de **+ 160 200 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du **01/01/2025 au 31/12/2025**.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par les dirigeants de l'association.

OBJET SOCIAL

L'UDAF est une association familiale au sens de l'article L. 211-3 du CASF et est reconnue d'utilité publique institué par la loi.

DESCRIPTION DES MISSIONS

Les missions de l'UDAF sont les suivantes :

- Mesures de Protection Judiciaire des Majeurs
- Mesures d'Accompagnement Social Personnalisées
- Le Point Conseil Budget
- Représentation des familles auprès des pouvoirs publics



REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation : UDAF DE L'AIN

Exercice clos le 31/12/2025

REGLES ET METHODES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exercice,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissements et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, au règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- De l'avis n° 2007-05 du 4 mai 2007 relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R.314-1 du code de l'action social et des familles appliquant l'instruction budgétaire et comptable M22.
- Du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et qui succède au règlement CRC n° 1999-01 du 16 février 1999
- Du règlement ANC n° 2019-04 qui s'applique aux entités gestionnaires d'établissement et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS)
- Du règlement comptable n° 2020-08 du 4 décembre 2020 qui modifie le règlement n° 2018 – 06

EVENEMENTS POST-CLOTURE

Pas d'évènement post-clôture susceptible d'influencer les comptes.



REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

Désignation : UDAF DE L'AIN

Exercice clos le 31/12/2025

CHANGEMENT DE METHODE

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général tel que modifié par le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

Les nouvelles règles de présentation et de classement issues de ce règlement ont été appliquées à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, sans incidence significative sur la situation patrimoniale, financière et le résultat de l'entité. En conséquence, les méthodes comptables antérieurement appliquées demeurent inchangées sur le fond.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES



Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

• Logiciels.....	02 ans
• Construction.....	de 20 à 40 ans
• Installations, Agencements et Aménagements.....	10 ans
• Matériel de Bureau.....	05 ans
• Matériel Informatique	04 ans
• Mobilier et divers.....	10 ans

Le détail des valeurs brutes et des amortissements est fourni dans les tableaux ci après.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS REGLEMENTEES

L'entité n'a pas constatée de provisions réglementées.

REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

Désignation : UDAF DE L'AIN

Exercice clos le 31/12/2025

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

A la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) s'élève à 74 512 €.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- Année de calcul : 2025
- Taux d'actualisation : 3,77 %
- Méthode de calcul : IRFS IC
- Convention collective : Handicapés (médecins spécialisés des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées)
- Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié.
- Table de mortalité : TG 05

En ce qui concerne les paramètres des catégories, ont été retenus :

- Age de départ prévu (sauf dérogation individuelle)
 - 64 ans pour la catégorie : Non Cadres
 - 64 ans pour la catégorie : Cadres
- Progression de salaires
 - 1% Constant pour la catégorie : Non Cadres
 - 1% Constant pour la catégorie : Cadres
- Taux de rotation
 - Faible : Non Cadres
 - Faible : Cadres
- Taux de charges sociales patronales
 - 39 % pour la catégorie : Non Cadres
 - 54 % pour la catégorie : Cadres



La dette actuarielle est inscrite au bilan sous forme de provision, avec les caractéristiques suivantes :

- Montant total de la provision comptabilisée à la date de clôture : 74 512 €
- Mouvement de la provision au cours de l'exercice (+ si dotation, - si reprise) : 23 097 €

Elle ne fait pas l'objet d'une externalisation auprès d'un organisme d'assurance.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

L'organe de direction est assuré par le Conseil d'administration dont les membres sont tous bénévoles ; à ce titre ils ne perçoivent aucune rémunération de la part de l'association.

REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

Désignation : UDAF DE L'AIN

Exercice clos le 31/12/2025

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il a été comptabilisé, sur l'exercice 2025, une somme de **7 720 € TTC** d'honoraires.

LES COMPTES DES MAJEURS PROTEGES

Les fonds gérés par l'UDAF, pour le compte des personnes sous tutelles, s'élèvent à un montant de **65 846 075 €** au 31 décembre 2025.

VALORISATION DU BENEVOLAT

Les heures de bénévolat ont été valorisées au SMIC horaire sur lequel a été appliqué le taux de charges sociales de la structure.

Total des heures	Taux du SMIC	Taux des charges sociales	Valorisation
6 841	11,88 €	47,19 %	83 397,34 €

VENTILATION DES RESULTATS



	PJM	PCB	MASP	INSTITUTION	TOTAL
Résultat 2025	139 545,53	-25 619,85	-4 613,82	50 888,25	160 200,11
Charges non opposables	1 982,00				1 982,00
Résultat administratif 2025	141 527,53	-25 619,85	-4 613,82	50 888,25	162 182,11

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

RUBRIQUE	Valeur début exercice	Acquisitions	Cessions	Virement de poste à poste	Valeur fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					0
FRAIS D'ETABLISSEMENT					
AUTRES IMMO. INCORPORELLES	134 193		0	0	134 193
Total	134 193	0	0	0	134 193
Immobilisations corporelles					
TERRAINS	0	0	0	0	0
AGENCEMENTS TERRAINS	0	0	0	0	0
BATIMENTS	520 654	0	0	0	520 654
AGENCEMENTS BATIMENTS	681 560	7 488	0	0	689 048
MATERIEL ET OUTILLAGE	0	0	0	0	0
AGENCEMENTS	5 436	0	0	0	5 436
MATERIEL DE TRANSPORT	113 219	41 686	0	0	154 905
MATERIEL DE BUREAU	17 140	0	0	0	17 140
MATERIEL INFORMATIQUE	125 607	7 344	0	0	132 951
MOBILIER	61 296	0	0	0	61 296
IMMO SUR TAXE D'APPRENTISSAGE	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS EN COURS	0	0	0	0	0
AVANCES ET ACOMPTES	0	0	0	0	0
Total	1 524 913	56 518	0	0	1 581 431
Immobilisations financières					
PARTICIPATIONS	100	0			100
PRETS	0	0			0
AUTRES IMMO. FINANCIERES	1 460	0	1 000		460
Total	1 560	0	1 000	0	560
TOTAUX	1 660 666	56 518	1 000	0	1 716 184



TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

RUBRIQUE	Amortissements cumulé au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Amortissements cumulé à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
FRAIS D'ETABLISSEMENT				0
AUTRES IMMO. INCORPORELLES	128 668	3 498	0	132 166
Total	128 668	3 498	0	132 166
Immobilisations corporelles				
TERRAINS				0
AGENCEMENTS TERRAINS				0
BATIMENTS	424 044	11 288	0	435 332
AGENCEMENTS BATIMENTS	554 569	27 278	0	581 847
MATERIEL ET OUTILLAGE	0	0		0
AGENCEMENTS	28	1 412		1 440
MATERIEL DE TRANSPORT	9 432	30 521		39 953
MATERIEL DE BUREAU	14 643	677	0	15 320
MATERIEL INFORMATIQUE	113 740	7 618	0	121 358
MOBILIER	50 143	2 495	0	52 638
IMMO SUR TAXE D'APPRENTISSAGE	0			0
Total	1 166 598	81 289	0	1 247 887
Immobilisations financières				
PARTICIPATIONS				0
PRETS				0
AUTRES IMMO. FINANCIERES				0
Total	0	0	0	0
TOTAUX	1 295 267	84 787	0	1 380 054



TABLEAU DES PROVISIONS

RUBRIQUE		Montant en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
	Réserves				
	RESERVE DE TRESORERIE				0
	Total	0	0	0	0
	Provisions réglementées				
	DIFF. SUR REAL. D'ELTS. D'ACTIF				0
	PROVISIONS POUR PENSIONS				0
	Total	0	0	0	0
	Provisions pour risques et charges				
	PROVISIONS POUR LITIGES				0
	PROVISION IFC	51 415	23 097		74 512
	PROVISION	0			0
	AUTRES PROV. POUR RISQUES ET CHGES	16 382	9 303	16 382	9 303
	Total	67 797	32 400	16 382	83 815
	Provisions pour dépréciation				
	IMMO. INCORPORELLES				0
	IMMO. CORPORELLES				0
	STOCKS ET EN COURS				0
	COMPTES CLIENTS - DEBITEURS DIVERS		5 683		5 683
	PROV. POUR DEP. CPES. FINANCIERS	14 915		14 915	0
	Total	14 915	5 683	14 915	5 683
	T O T A U X	82 712	38 083	31 297	89 498
	dont dotations et reprises :				
	d'exploitation 681		38 083	16 382	
	financières 686			14 915	
	exceptionnelles 687				
	dont affectation de résultat 120				



Exercice clos le 31/12/2025

Caractéristique et référence des emprunts N°Compte- val origine	Capital dû au début de l'exercice	Au cours de l'exercice		Capital restant dû à la clôture de l'exercice				Intérêts de l'exercice
		Capital souscrit	Capital remboursé	TOTAL	-1 an	1 à 5 ans	+5ans	
CAISSE D'EPARGNE	57 698,20		19 480,06	38 218,14	19 480,06	18 738,08	0,00	780,74
				0,00			0,00	
				0,00			0,00	
				0,00			0,00	
				0,00			0,00	
				0,00			0,00	
				0,00			0,00	
				0,00			0,00	
				0,00			0,00	
				0,00			0,00	
				0,00			0,00	
				0,00			0,00	
				0,00			0,00	
				0,00			0,00	
TOTAUX	57 698,20	0,00	19 480,06	38 218,14	19 480,06	18 738,08	0,00	780,74



Désignation: UDAF DE L'AIN

Exercice clos le 31/12/2025

TABLEAU DES CREANCES

	Montant brut	< à 1 an	> à 1 an
Créances rattachées à des participations	560		560
Prêts			
Autres immobilisations financières	0	0	
Créances douteuses			
Autres créances	201 162	201 162	
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux			
Etat et autres collectivités			
Comptes de liaison			
Groupes et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	18 956	18 956	
TOTAUX	220 678	220 118	560
Montant des prêts accordés			
Montant des remboursements obtenus			

AINDEX
Commissaire aux Comptes

Désignation: UDAF DE L'AIN

Exercice clos le 31/12/2025

TABLEAU DES DETTES

	Montant brut	< 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
Emprunts à 2 ans maximum				
Emprunts à plus de 2 ans	38 218	19 480	18 738	0
Emprunts et dettes financières divers	0	0		
Redevables créditeurs	0	0		
Fournisseurs et comptes rattachés	51 675	51 675		
Personnel et comptes rattachés	259 279	259 279		
Organismes sociaux	113 403	113 403		
Etat et autres collectivités publiques	3 173	3 173		
Dettes sur immobilisations	0	0		
Comptes de liaison				
Groupes et associés				
Autres dettes	18 606	18 606		
Produits constatés d'avance	25 920	25 920		
TOTAUX	510 274	491 536	18 738	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	19 480			



Désignation: UDAF DE L'AIN

Exercice clos le 31/12/2025

VARIATION DES FONDS PROPRES DE LA STRUCTURE

Numéro de cpte	Comptes	Début exercice	Correction A-nouveau	Augment.	Diminution	Fin d'exercice
	Fonds associatif (sans droit de reprise)					
1021-	Valeur du patrimoine intégré					-
1022-	Fonds statutaires					-
1024-	Apports sans droits de reprise					-
1025-	Legs et donations					-
1026-	Subv d'invest affectés à biens renouvelables					-
	Total Fonds associatif (sans droit de reprise)	-	-	-	-	-
	Fonds associatif (avec droit de reprise)					-
1034-	Apports avec droits de reprise					-
1035-	Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une					-
1036-	Subventions d'invest biens renouvelables.					-
	Total Fonds associatif (avec droit de reprise)	-	-	-	-	-
	Ecarts de réévaluation					
1051-	Ecart de réévaluation (sans droit de reprise)					-
1052-	Ecart de réévaluation (avec droit de reprise)					-
	Total Ecarts de réévaluation	-	-	-	-	-
	Reserves					
1063-	Réserves statutaires ou contractuelles					-
1064-	Réserves des plus values nettes					-
1068-	Autres réserves					-
10682	Excédents affectés à l'investissement	321 704				321 704
10685	Excédents affectés à la couverture du BRF					-
10686	Compensation de déficits d'exploitation	51 924		18 432		70 356
10687	Réserve de compensation charges amt	119 403		7 821		127 224
10688	Autres réserves	230 759				230 759
106881	Réserve contentieux compte pivot					-
	Total des Reserves	723 790	-	26 253	-	750 042
1100-	Report à nouveau (créditeur)	235 874		20 102		255 976
1110	Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation	-		8 380		8 380
1140	Report à nouveau des charges rejetées	-				-
115000	Résultat sous contrôle des tiers financeurs	24 171		32 109	25 537	30 743
11503	Excédent affectés à la réduction des charges d'exploitation	-		20 946		20 946
1151-	Mesures d'exploitation non reductibles	-				-
11591	Report à nouveau des charges rejetées	- 122 836	-	30 042		- 152 878
1160	Dépenses non opposables	-				-
1161	Dépenses non opposables	-				-
119001	Report à nouveau (débitteur)					-
119002	Report à nouveau MASP (débitteur)					-
119000	Report à nouveau ENFAASE					
1200-	Résultat (créditeur)	52 212		160 200	52 212	160 200
1290-	Résultat (débitteur)					-
131-	Subventions d'équipement	98 762		42 949		141 711
139-	Subventions d'équipement virée au C.R.	- 13 296	-	24 696		- 37 992
	Total subventions	85 467	-	18 253	-	103 719
	Totaux	998 676	-	256 202	77 749	1 177 129

AINDEX
Commissaire aux Comptes

Désignation: UDAF DE L'AIN

Exercice clos le 31/12/2025

VARIATION DES FONDS PROPRES DE LA GESTION CONTROLEE
Service Protection Judiciaire des Majeurs

Numéro de cpte	Comptes	Début exercice	Correction A-nouveau	Augment.	Diminution	Fin d'exercice
	Fonds associatif (sans droit de reprise)					
1021-	Valeur du patrimoine intégré					-
1022-	Fonds statutaires					-
1024-	Apports sans droits de reprise					-
1025-	Legs et donations					-
1026-	Subv d'invest affectés à biens renouvelables					-
	Total Fonds associatif (sans droit de reprise)	-	-	-	-	-
	Fonds associatif (avec droit de reprise)					-
1034-	Apports avec droits de reprise					-
1035-	Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une					-
1036-	Subventions d'invest biens renouvelables.					-
	Total Fonds associatif (avec droit de reprise)	-	-	-	-	-
	Ecarts de réévaluation					
1051-	Ecart de réévaluation (sans droit de reprise)					-
1052-	Ecart de réévaluation (avec droit de reprise)					-
	Total Ecarts de réévaluation	-	-	-	-	-
	Reserves					
1063-	Reserves statutaires ou contractuelles					-
1064-	Reserves des plus values nettes					-
1068-	Autres reserves					-
10682	Excédent affectés à l'investissement	321 704				321 704
10685	Excédent affectés à la couverture du BRF					
10686	compensation de déficits d'exploitation	51 924		18 432		70 356
10687	Réserve de compensation charges amt	119 403		7 821		127 224
10688	Réserves pour projets associatifs	230 758				230 758
106881	Réserve contentieux compte pivot					-
	Total des Reserves	723 789	-	26 253	-	750 042
1100-	Report à nouveau (créditeur)					
1110	Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation			8 380		8 380
114000	Report à nouveau des charges rejetées					-
115000	Résultat sous contrôle des tiers financeurs	24 171		32 109	25 537	30 743
11503	Excédent affectés à la réduction des charges d'exploitation	-		20 946		20 946
1151-	Mesures d'exploitation non reconductibles					-
11591	Report à nouveau des charges rejetées	- 122 836			30 042	- 152 878
1160	Dépenses non opposables					-
1161	Dépenses non opposables					-
119001	Report à nouveau (débitteur)					-
119000	Report à nouveau ENFAASE					-
1200-	Résultat (créditeur)	32 109		139 545	32 109	139 545
1290-	Résultat (débitteur)	-			-	-
131-	Subventions d'équipement	7 367		1 492	6 352	2 507
139-	Subventions d'équipement virée au C.R.	- 5 746		- 2 187	- 6 352	- 1 581
	Total subventions	1 621	-	695	-	926
	Totaux	658 854	-	226 538	87 688	797 704

AINDEX
Commissaire aux Comptes

Cf ANC 2019-04 et ANC 2018-06

Désignation: UDAF DE L'AIN

Exercice clos le 31/12/2025

Numéro de cpte	Comptes	Début exercice	Augment.	Diminution	Fin d'exercice
194-	Fonds dédiés sur subventions de fonctiont.				
	PJM ARCHIVAGE	3 500,00			3 500,00
	PJM EVALUATION EXTERNE	2 776,60			2 776,60
	PJM BAIE DE BRASSAGE	4 626,00		1 156,50	3 469,50
	PJM RENOUELEMENT INFORMATIQUE	9 600,00		9 600,00	0,00
	PJM GCSMS SITUATIONS COMPLEXES	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
	PJM MAJ logiciel SO'HORSYS		5 880,00		5 880,00
	PJM Diag Patrimonial		7 775,00	3 110,40	4 664,60
	PJM travaux + chaudière		95 000,00		95 000,00
	PJM Forfait Alternance		33 313,75		33 313,75
	AF PART 2 PARTAGER LA LECTURE	14 646,42	15 034,13	14 646,42	15 034,13
	AF PART 2 MDFI	16 194,85	15 888,23	16 194,85	15 888,23
	AF DROIT DES FEMMES	37,43		37,43	0,00
	AF REAAP	2 832,55		2 832,55	0,00
195-	Fonds dédiés sur dons manuels affectés				
197-	Fonds dédiés sur legs et donations affectés				
	TOTAL	74 213,85	192 891,11	67 578,15	199 526,81
6894-	Engagements à réaliser sur subvention reçues	/		/	/
	PJM GCSMS SITUATIONS COMPLEXES		20 000,00		
	PJM Evaluation Externe		2 776,60		
	PJM Baie de Brassage		3 469,50		
	PJM Archivage		3 500,00		
	PJM MAJ logiciel SO'HORSYS		5 880,00		
	PJM Diag Patrimonial		7 775,00		
	PJM travaux + chaudière		95 000,00		
	PJM Forfait Alternance		33 313,75		
	PART 2 MDFI		15 034,13		
	PART 2 PARTAGER LA LECTURE		15 888,23		
6895-	Engagements à réaliser sur dons manuels	/		/	/
6897-	Engagements à réaliser sur legs et donations	/		/	/
	TOTAL	/	202 637,21	/	/
7894-	Report sur subventions attribuées	/	/		/
	PJM GCSMS SITUATIONS COMPLEXES			20 000,00	
	PJM Evaluation Externe			2 776,60	
	PJM Baie de brassage			4 626,00	
	PJM Diag Patrimonial			3 110,40	
	PJM Archivage			3 500,00	
	PART 2 MDFI			16 194,85	
	PART 2 PARTAGER LA LECTURE			14 646,42	
	REAAP			2 832,55	
	DROIT DES FEMMES			37,43	
7895-	Report sur dons manuels affectés	/	/		/
7897-	Report sur legs et donations affectées	/	/		/
	TOTAL	/	/	67 724,25	/



Désignation: UDAF DE L'AIN

Exercice clos le 31/12/2025

TABLEAU DES DETTES

ENGAGEMENTS DONNES

Avals et caution	
Engagements en matière de pensions	
Engagements en matière de retraite	74 512
Autres engagements donnés	
TOTAL	74 512

L'emprunt bancaire obtenu auprès de la Caisse d'Epargne fait l'objet d'une promesse d'affectation hypothécaire.

Le capital restant dû s'élève à 57 698,20 €

ENGAGEMENTS RECUS

Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions reçus	
Autres engagements reçus	
TOTAL	0



Désignation: UDAF DE L'AIN

Exercice clos le 31/12/2025

PRODUITS A RECEVOIR

	Montants
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	5 786
Autres créances	125 271
Disponibilités	
TOTAL	131 056



Désignation: UDAF DE L'AIN

Exercice clos le 31/12/2025

CHARGES A PAYER

	Montants
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 171
Dettes fiscales et sociales	239 775
Autres dettes	18 606
TOTAL	275 552



Désignation: UDAF DE L'AIN

Exercice clos le 31/12/2025

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges/ produits d'exploitation	18 956	25 920
Charges/ produits financieres		
Charges/ produits exceptionnels		
TOTAL	18 956	25 920



NATURE DES SUBVENTIONS RECUES SUR L'EXERCICE

Conformément à l'article 431-9 du Règlement ANC 201806, les subventions obtenues au cours de l'exercice sont les suivantes par catégorie de subventions et par financeurs :

Subventions d'investissement :

Néant

**Subventions d'exploitation :**

Total UNAF (Part 1) :	186 160,75
Total UNAF (Part 2) :	49 603,20
Total UNAF (autres) :	592,00
Total DDETS 01 (Point Conseil Budget) :	67 416,00
Total DDETS 01 (Part 2) :	26 600,00
Total Conseil Départemental 01 (MASP) :	24 240,00
Total Conseil Départemental 01 (Part 1 + Part 2) :	5 680,00
Total Conseil Départemental 01 (PCB) :	1 600,00
Total Région Auvergne-Rhône-Alpes (Journée de la femme + Part 2) :	2 200,00
Total CAF (Part 2) :	27 925,00
Total CAF (REAAP) :	52 167,50
Total Ville de Bourg-en-Bresse (Part 1) :	1 500,00
Total FDVA (Part 2) :	2 000,00
Total communes diverses :	16 059,23
	463 743,68